



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

XXXXX

PROCES-VERBAL

XXXXXXXXXX

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 26 mai 2025 à 17h00 sous la Présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **20 présents**
- **7 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

Corinne RÉANT ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.

REMERCIEMENTS

De l'Association des Donneurs de sang bénévoles d'Arques (représentée par sa Présidente Mme Sylvie BROEDERS), pour la collaboration de la Ville d'Arques lors de leur concours de belote.

De l'Etablissement Français du Sang de Dunkerque,

Pour la réalisation d'une collecte dans la ville d'Arques le lundi 14 et le mardi 15 avril 2025.
142 volontaires ont été accueillis.

De la LPO Hauts-de-France

Pour la subvention accordée au titre de l'année 2025

De l'APEI « Les Papillons Blancs » de l'arrondissement de Saint-Omer pour la subvention accordée au titre de l'année 2025

Du Principal du Collège d'Arques et de ses enseignants d'EPS pour la subvention accordée au titre de l'année 2025

Du Président de l'ESA ARQUES Tennis de Table pour la subvention accordée au titre de l'année 2025

De la Présidente de l'Association « Des Amis de l'Orgue de la Vallée de l'Aa » pour la subvention accordée au titre de l'année 2025

De la Ligue des Droits de l'Homme Section de Saint-Omer pour la subvention accordée au titre de l'année 2025

De l'Union Arquoise pour la subvention accordée au titre de l'année 2025 et remercie également les services techniques, le service des sports pour l'aide technique apportée lors des manifestations.

De la Maison de la Diversité d'Arques pour la subvention accordée au titre de l'année 2025.

CONDOLEANCES

Monsieur Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais,
Monsieur François LEMAIRE, Maire de Bully-les-Mines et Vice-Président du Conseil Départemental,
Monsieur Régis ANNEBICQUE et toute l'équipe de VEOLIA – société des Eaux de Saint-Omer,
Monsieur Etienne PEYRAT, Directeur de Sciences Po Lille,
Monsieur Frédéric CUVILLIER, Maire de Boulogne-sur-Mer et Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Ont adressé leurs sincères condoléances pour le décès de Monsieur Joël DUQUENOY.

A la famille de Madame Jocelyne COO, mère de Madame Peggy VAN GOETHEM-MARECAUX, conseillère municipale, décédée le 16 avril 2025,

A la famille de Monsieur Robert DUBOIS, retraité de la Ville d'Arques, décédé le 04 mai 2025,

A la famille de Madame Claudine THILLOY, belle-mère de Monsieur Nicolas GUILBAUT, agent municipal de la ville d'Arques, décédée le 07 mai 2025

COMPTE-RENDU

Monsieur Benoît ROUSSEL ouvre la séance. Répondant aux convocations qui leur ont été adressées le Mardi 20 mai 2025 les conseillers municipaux de la Ville d'ARQUES se sont réunis le Lundi 26 mai 2025 – Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal - pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Benoît ROUSSEL fait procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2025.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises ci-après par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal.

DECISIONS DU MAIRE	
--------------------	--

Le 26 mars 2025 2025-07-RHES	Décision de Monsieur Le Maire de confier au Centre de Formation Secourisme Incendie de Saint-Omer, sis 10 Avenue rue Descartes à Longuenesse (62219), l'action de formation « Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail » le 11 avril 2025 permettant à un agent d'être formé aux gestes de premiers secours en milieu de travail, pour un montant de 102 € TTC
---------------------------------	--

Le 31 mars 2025 2025-1552-STCF	Décision de Monsieur Le Maire de confier à la société ORANGE, la totalité des dépenses d'études de câblage ; la réalisation des travaux de câblage, représentant la mise en souterrain de 5 branchements ; les installations de communications électroniques et 20% des travaux de terrassement. ORANGE apportera une participation forfaitaire de 1380.00 €.
Le 04 avril 2025 2025-1553-MEDJD	Décision de Monsieur Le Maire de signer une nouvelle convention de prestations de service, d'un montant de 1700,00€ pour l'organisation d'une animation, « Manège du contrevent » en accès libre, animée par le prestataire Compagnie Grandet Douglas, le samedi 12 avril 2025, à la médiathèque d'Arques.
Le 04 avril 2025 2025-1554-STLL	Décision de Monsieur Le Maire de confier à la société SAS AGRI FLANDRES ENERGIE, le retraitement des déchets de tonte pour une durée de 3 ans prenant effet à partir du 01 avril 2025 et de signer la convention en découlant.
Le 04 avril 2025 2025-1539-URBMC	Décision de Monsieur Le Maire de signer avec Madame Graziella CRAMBERT, un avenant au contrat de location, à la suite du départ d'un locataire, pour le bien sis 7 rue Miss Cawell à Arques. Le contrat prévoit un loyer mensuel de 688.81 € pour une durée de six ans à compter du 29 novembre 2023.
Le 05 avril 2025 2025-1555-FINMM	Décision de Monsieur Le Maire de déposer un dossier de demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour les travaux de remplacement des luminaires des salles d'entraînement de l'AMGA, ainsi que pour le stade de football Alfred André. Le montant total de ces travaux est de 140 134.43 euros HT. La Ville d'Arques sollicite un soutien financier auprès de l'ANS de 70 067.22 € (50%).
Le 14 avril 2025 2025-1556-STAML	Décision de Monsieur Le Maire de confier à LAHO Formation, le CACES R482 Catégorie A pour 1 agent pour un montant total de 610 €.
Le 23 avril 2025 2025-1557-STCF	Décision de Monsieur Le Maire de confier à la société EUROPE SERVICE – Parc d'activités de Tronquières-Avenue de la Garric à AURILLAC (15000) la maintenance et l'entretien de la balayeuse SWINGO pour un montant de 4 776.00 euros TTC. Le contrat est établi pour un nombre de visites défini dans les conditions particulières du présent contrat.
Le 24 avril 2025 2025-1558-URBMC	Décision de Monsieur Le Maire de signer avec Monsieur Jérémy FARETIE et Madame Fanny CHARLES, une convention d'occupation temporaire pour le bien sis 21 rue Denis Papin à Arques (62510), pour un montant mensuel de 600 €, à compter du 25 avril 2025 pour une durée maximale d'un an.
Le 25 avril 2025 2025-08-RHES	Décision de Monsieur Le Maire de confier à la SASU LUX FORMA PRO, sise 5 Place Saint-Jean à SAINT-OMER (62500), l'action de formation « Remise à niveau en français – Formation sur mesure », permettant à l'agent d'acquérir les compétences de base et poursuivre son apprentissage, pour un montant de 2000 € TTC.
Le 25 avril 2025 2025-1559-URBMC	Décision de Monsieur Le Maire de signer avec Monsieur Jérémy FARETIE et Madame Fanny CHARLES, un avenant à la convention d'occupation temporaire pour le bien sis 21 rue Denis Papin à Arques (62510), précisant que le montant du loyer ne comprend pas les dépenses d'électricité, les dépenses relatives à l'eau froide et chaude et au chauffage.
Le 07 mai 2025 2025-1560-STAML	Décision de Monsieur Le Maire de confier à la CAPSO l'installation d'un abri bus Avenue du Général de Gaulle moyennant une quote-part à hauteur de 50% du coût d'investissement de cet abri bus pris en charge par la commune

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions.

QUESTION N°2025-62

FINANCES : OPERATION CENTRE-VILLE – ILOT H5A – CHOIX DU PROMOTEUR IMMOBILIER

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, aménagement du territoire, urbanisme, travaux, voirie et cimetières

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Considérant que la Ville d'Arques souhaite poursuivre l'aménagement de son centre-ville,

Considérant qu'il y a un enjeu de réaliser un aménagement urbain de qualité pour l'îlot H5A,

Considérant que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permet de solliciter l'initiative privée afin de faire émerger des propositions en adéquations avec le territoire,

Considérant la délibération n°2024-154 du 16 décembre 2024 permettant de lancer la procédure d'AMI et la création de la commission AD HOC,

Considérant que la consultation a pu être lancée du 3 février 2025 au 14 mars 2025, avec la réception de quatre offres,

Considérant que l'analyse des offres a pu être réalisée par le service urbanisme, ponctuée de l'audition des quatre candidats, dont deux candidats ayant répondu à la fois pour l'AMI îlot H5A et l'AMI de la HALLE. Les auditions ont pu se dérouler de la manière suivante :

Le jeudi 24 avril 2025 à 9h30 pour NORIK,

Le jeudi 24 avril 2025 à 11h00 pour Habitat Hauts-de-France,

Le lundi 5 mai 2025 à 14h00 pour DAMAHOLDING,

Le mercredi 7 mai 2025 à 14h00 pour SAS 3B,

Considérant que la commission AD HOC s'est réunie le 12 mai 2025 et qu'elle s'est positionnée en faveur des deux candidats ayant répondu à la fois pour l'AMI îlot H5A et l'AMI de la HALLE à savoir DAMA HOLDING et SAS 3B, laissant le choix au Conseil Municipal de délibérer sur le candidat retenu,

Considérant que l'offre présentée par DAMAHOLDING sera en adéquation avec les attentes du territoire,

Considérant que cette proposition est faite avec l'appui technique de l'architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement et un technicien de l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer, afin de garantir un choix urbanistique optimal pour la Ville d'Arques, l'îlot H5a étant situé à proximité de l'Ascenseur à Bateaux,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DESIGNÉ DAMA HOLDING située au 37 rue de Valbelle, 62500 Saint-Omer comme l'acquéreur de l'îlot H5A,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces découlant de l'AMI et notamment ceux afférant à son exécution.

En exercice :	29	
Présents :	20	
Procuration :	2	
Absents non excusés :	7	Pour : 22
Absents excusés :	2	
Votants :	22	Contre : 0
Exprimés :	22	Abstention : 0

QUESTION N°2025-63

FINANCES : OPERATION CENTRE-VILLE – ILOT LA HALLE – CHOIX DU PROMOTEUR IMMOBILIER

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, aménagement du territoire, urbanisme, travaux, voirie et cimetières

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Considérant que la Ville d'Arques souhaite poursuivre l'aménagement de son centre-ville,

Considérant qu'il y a un enjeu de réaliser un aménagement urbain de qualité pour l'îlot de la HALLE,

Considérant que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permet de solliciter l'initiative privée afin de faire émerger des propositions en adéquations avec le territoire,

Considérant la délibération n°2024-153 du 16 décembre 2024 permettant de lancer la procédure d'AMI et la création de la commission AD HOC,

Considérant que la consultation a pu être lancée du 3 février 2025 au 14 mars 2025, avec la réception de deux offres,

Considérant que l'analyse des offres a pu être réalisée par le service urbanisme, ponctuée de l'audition des deux candidats ayant répondu à l'AMI de la HALLE. Ces deux candidats ont répondu à l'AMI îlot H5A également. Les auditions ont pu se dérouler de la manière suivante :

Le lundi 5 mai 2025 à 14h00 pour DAMAHOLDING,

Le mercredi 7 mai 2025 à 14h00 pour SAS 3B,

Considérant que la commission AD HOC s'est réunie le 12 mai 2025 et qu'elle s'est positionnée en faveur des deux candidats ayant répondu à la fois pour l'AMI îlot H5A et l'AMI de la HALLE à savoir DAMA HOLDING et SAS 3B, laissant le choix au Conseil Municipal de délibérer sur le candidat retenu,

Considérant que l'offre présentée par DAMAHOLDING sera en adéquation avec les attentes du territoire,

Considérant que cette proposition est faite avec l'appui technique de l'architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement et un technicien de l'Agence d'Urbanisme, de Développement et du Patrimoine du Pays de Saint-Omer, afin de garantir un choix urbanistique optimal pour la Ville d'Arques, l'îlot la HALLE étant situé à proximité de l'Ascenseur à Bateaux,

Considérant que la Ville d'Arques, a besoin d'un lieu de vie et d'échanges afin non seulement de dynamiser son cœur de ville mais de rayonner au travers d'activités accessibles au plus grand nombre en offrant un lieu de convivialité et de partage,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DESIGNE DAMA HOLDING située au 37 rue de Valbelle, 62500 Saint-Omer comme l'acquéreur de l'îlot de la Halle,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces découlant de l'AMI et notamment ceux afférant à son exécution.

En exercice :	29
Présents :	20
Procuration :	2
Absents non excusés :	7
Absents excusés :	2
Votants :	22
Exprimés :	22

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Séance levée à 17h23

Fait en l'Hôtel de Ville d'Arques,
le 27 mai 2025

Stéphanie BODDAERT
Le Secrétaire de séance



Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques
Conseiller départemental du Pas-de-Calais

